



INFORMACIONES ADMINISTRATIVAS
MEDDELSER FRA ADMINISTRATIONEN
VERWALTUNGSMITTEILUNGEN
ΔΙΟΙΚΗΤΙΚΕΣ ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΕΣ
ADMINISTRATIVE NOTICES
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES
INFORMAZIONI AMMINISTRATIVE
MEDEDELINGEN VAN DE ADMINISTRATIE
INFORMAÇÕES ADMINISTRATIVAS
HALLINNOLLISIA TIEDOTUKSIA
ADMINISTRATIVA MEDDELANDEN

Spécial COMMISSION
TOUS LIEUX D'AFFECTATION

CRITERES DE CLASSEMENT LORS DU RECRUTEMENT

Par l'information administrative spéciale du 27 mars 1996, le personnel a été informé de l'adoption par la Commission de la décision du 7 février 1996 portant modification des critères de classement arrêtés en octobre 1983

Cette publication n'avait d'autre but que de donner une information au personnel. Toute décision faisant éventuellement grief, telle une décision de classement, ne peut être contestée que par le biais d'une réclamation introduite dans un délai de 3 mois à compter de la notification de l'acte à l'intéressé.

En conséquence, les fonctionnaires n'ayant pas introduit une réclamation dans les délais statutaires suivant la notification de leur classement définitif sont forclos.

Les autres versions linguistiques suivront